

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE C. DEBUSSY

Année 2024 - 2025

Informations Inscriptions

La cotisation de 25 euros peut être réglée
intégralement ou en partie avec la carte
TOP DEP'ART .

Veillez à l'activer au préalable

Autorisation des parents (ci-dessous)

Chèque à libeller à l'ordre de
AS collège DEBUSSY



Une licence, une cotisation : le plein d'activités

Lundi de 12H45 à 14H00 Mercredi de 14H30 à 16H00		ESCALADE	Entraînement MM JUBAN/MICHEL Entraînement M. JUBAN
Mercredi de 13H00 à 15H00		VOLLEY	Entraînement M. LAROCHE
Mercredi de 13h15 à 15h30		PLEIN AIR	Entraînement M. LAVIT
Mercredi de 13H00 à 14H30		RUGBY (Certificat médical pour les 2010 et 2011)	M. MICHEL

En inter collèges, départementales, académiques

Les **COMPETITIONS** ont lieu le **MERCREDI APRES MIDI** (parfois toute la journée).

L'association sportive du collège DEBUSSY participe aussi à d'autres actions ponctuelles comme par exemple le Cross

Pour l'inscription à d'autres compétitions UNSS (judo, ski de piste...) s'adresser aux enseignants d'EPS.

Les dossiers sont à rendre complets aux professeurs d'EPS

Des infos de l'AS toute l'année sur le site du collège: <https://college-debussy-romans.web.ac-grenoble.fr/> (à conserver)

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné.....(père, mère, tuteur)

demeurant à(adresse)

Tel : 04 75 ou 06

MAIL :

N° carte Top DEP'ART :

Autorise l'élèveclasse de..... Né le / /

à faire partie de l'association sportive du collège C. Debussy.

Activité(s) choisie(s)

Volley

Rugby

Plein Air

Escalade

J'accepte que les enseignants responsables de l'association sportive ou de l'UNSS prennent les dispositions médicales en cas de besoin (à rayer en cas de refus).

Fait à le / /

Signature du responsable légal

Merci de lire et signer les éléments au dos.

ASSURANCE :

« J'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS. J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 12,80€ :

J'y souscris et je transmets le chèque de 12,80€ à l'ordre de l'UNSS en rajoutant le nom de mon enfant au dos du chèque

Je refuse cette police d'assurance complémentaire, qui vient en substitution des garanties initiales. »

Date

Signature des parents ou du tuteur.

DROIT A L'IMAGE :

« Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence. »

Lu et approuvé, date,

Signature des parents ou du tuteur

RGPD :

« Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. »

Lu et pris connaissance, date,

Signature des parents ou du tuteur

POINT REGLEMENTAIRE :

« Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport.

Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

Lu et pris connaissance, date,

Signature des parents ou du tuteur